



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU HAUT-RHIN

**Commission départementale de la préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers du Haut-Rhin
Session du 7 mars 2019**

Avis rendu sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de **Kembs**

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L112-1-1 et D 112-1-11 ;

VU le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif et notamment ses articles 5 et 6 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 août 2015, portant composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 mai 2018, portant délégation du préfet au DDT ;

VU la subdélégation au directeur adjoint de la DDT du 2 juillet 2019 ;

VU la saisine de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin par la commune de **Kembs** pour son plan local d'urbanisme en date du 7 janvier 2019 ;

Considérant la nécessité de protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers dans le département du Haut-Rhin ;

Considérant que le projet de PLU participe globalement à la préservation des milieux naturels et forestiers ;

Considérant le nombre et la dimension des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) ;

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Haut-Rhin, émet un avis favorable au PLU arrêté de la commune de Kembs, avec présence de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, avec recommandation de la création d'un STECAL dédié pour l'emplacement réservé prévu pour l'accueil des gens du voyage."

Fait à Colmar, le **22 MARS 2019**

p/ le préfet du Haut-Rhin

**Le Directeur Départemental Adjoint
des Territoires du Haut-Rhin**

Philippe STIEVENARD